

Département de l'Aisne

Canton de Tergnier

MAIRIE

de



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Travecy

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2020

Date de la convocation : 11 septembre 2020

Date d'affichage : 25 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Laurent PENE, maire.

Présents : DEBRIL Olivia, DELAHAYE Jean-Noël, LACROIX Francis, LONGONI Jean-Claude, MEASSON Marie-Christine, MEUNIER Juliette, PANICO Julien, PÉNÉ Laurent, VAN ASSEL Florence, WACQUET David

Représentés : CARPENTIER Christelle par MEASSON Marie-Christine, DRUET Michèle par PÉNÉ Laurent

Absents : GOURDOUX Christelle, LHOMME Marie Madeleine, VAN HEESWYCK Éric

Secrétaire : Madame VAN ASSEL Florence

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2020_35 - Réussir notre Sambre- Renouveau adhésion et désignation de 2 représentants

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+2	12	0	0	0

En mars 2006, la navigation de transit était interrompue sur la Sambre et le canal de la Sambre à l'Oise à hauteur de Vadencourt à cause d'un pont-canal menaçant ruine.

Après une forte mobilisation du territoire transrégional et plusieurs réunions au Ministère des Transports, un Commissaire a été nommé – Pierre VERDEAUX – en 2009. Après un travail de terrain recensant les projets liés à cette voie d'eau et de nombreuses rencontres, il a remis un rapport duquel a découlé la nécessité de faire les travaux de premières urgences pour rétablir le transit, assortis de la signature d'un protocole.

Une enveloppe de travaux de 12 millions d'€ nécessaires à la reconstruction des deux ponts-canaux, de travaux de dragage et d'interventions sur les ouvrages d'art a été actée dans les Contrats de Projets Etat-Région (CPER) 2015-2020 par le Conseil régional des Hauts-de-France et le Conseil Départemental de l'Aisne. Les 7 intercommunalités du linéaire ainsi que le Département du Nord ont entériné la signature du Protocole de Gestion Partagée de l'Axe Sambre, qui vise à participer aux frais de fonctionnement à compter de la réouverture de l'itinéraire.

Aujourd'hui, les travaux de reconstruction des ponts canaux de Macquigny et Vadencourt sont en cours, ainsi que les travaux de modernisation des écluses ; la réouverture du Canal de la Sambre à l'Oise est donc maintenant officiellement actée pour l'été 2021.

Le 6 novembre 2019, lors du dernier comité de pilotage, le Préfet Lalande, coordonnateur de bassin, a salué la mobilisation des élus, au travers de l'association Réussir notre Sambre.

Il a aussi demandé que la stratégie conjointe de réouverture soit coordonnée par Réussir Notre Sambre, puisse être soutenue par l'Etat au travers du PACTE pour la Réussite de la Sambre-Avesnois Thiérache.

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir une mobilisation constante de l'ensemble des acteurs

Pour l'organisation du fonctionnement

Pour créer et participer à la stratégie et la dynamique de la réouverture

Considérant qu'il faut faire circuler l'information,

Considérant qu'il faut sensibiliser tant les élus que la population locale,

Considérant que l'Etat et VNF ont besoin d'un interlocuteur privilégié

Le Maire propose à son Conseil Municipal d'adhérer à l'association Réussir notre Sambre, qui a pour mission

- de garantir la représentativité de l'ensemble du territoire couvert par la rivière auprès des instances (Etat, VNF, Région, Départements)
- d'informer ses membres de toutes décisions, positionnements, etc. sur le dossier de l'Axe Sambre,
- de participer à la définition d'une stratégie conjointe pour la rivière,

L'adhésion de la commune est gratuite et d'une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction.

Le Maire propose de désigner M Jean Noël DELAHAYE comme membre titulaire de l'Association et M. Francis LACROIX comme suppléant. La périodicité des réunions sera de l'ordre de 3 rencontres par an minimum, avec un maximum de six.

2020_36 - Covid 19: Remboursement acomptes versés location foyer rural

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+2	12	0	0	0

En raison de l'épidémie de covid-19 et suites aux directives de l'état et aux mesures sanitaires mises en place, les établissements recevant le public ont été fermés depuis le 15 mars 2020 et notamment la salle du Foyer rural pour lesquelles la commune perçoit des recettes.

En conséquence, Monsieur le maire informe le conseil municipal que la Commune a été contrainte d'annuler plusieurs réservations prises par des particuliers à compter de cette date. Certaines réservations ont été reportées à une date ultérieure, un avenant sera rédigé afin de l'acter mais 2 réservations n'ont pas pu être reportées.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser les acomptes versés par Mme HARDI pour un total de 152.50€ ainsi qu'à M Jurkowski- Mme Carpentier pour un montant de 230 €.

2020_37 - API: Acquisition d'un défibrillateur

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+2	12	0	0	0

La commune de TRAVECY souhaite procéder à l'installation d'un défibrillateur au niveau de la mairie et/ou du foyer rural.

Plusieurs devis ont été sollicités et examinés par la commission Hygiène et cadre de vie

Le devis de la société AXIMEA d'un montant de 2 700 € ht (3 240 €ttc) retient l'attention des élus.

Les élus souhaitent alors solliciter une subvention du Département de l'Aisne au titre de l'Aisne Partenariat Investissement),

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents de :
✚ solliciter une subvention du Département de l'Aisne au titre de l'Aisne Partenariat Investissement,

✚ précise que le montant non subventionné sera pris en charge par la Commune.

2020_38 - API: Alarme incendie type IV, mise en conformité et en sécurité de la mairie et du Foyer Rural

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+2	12	0	0	0

Le précédent conseil avait souhaité présenter un projet de mise en conformité l'ensemble du système incendie du foyer rural et de la mairie classés en ERP type IV.

Une reprise complète de toute l'installation est nécessaire afin de pouvoir installer notamment les sirènes flash obligatoires pour les déficients auditifs dans les toilettes.

Un devis de 6 199 € ht (7 438.80 €ttc) retient l'attention des élus.

Les élus souhaitent alors solliciter une subvention du Département de l'Aisne au titre de l'Aisne Partenariat Investissement),

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents de :

- solliciter une subvention du Département de l'Aisne au titre de l'Aisne Partenariat Investissement,
- précise que le montant non subventionné sera pris en charge par la Commune.

2020_39 - Maintien de la demande d'APV 2020 mur de soutènement talus Flocons

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+2	12	0	0	0

Le Conseil Municipal de la Commune de TRAVECY décide, à l'unanimité, de représenter la demande d'APV 2019 pour le talus de soutènement des Flocons rue du pommelotier:

NATURE DES TRAVAUX	APPELLATION ET N° DE LA VOIE	LONGUEUR	MONTANT DE L'OPERATION N.T.T.C.	MONTANT DE L'OPERATION H.T
Ouvrage d'art	Talus flocon Rue du pommelotier	40 ml	40 450.80 €	33 784.00 €

s'engage :

- à affecter à ces travaux la somme de 40 450.80 Euros sur le budget communal,
- à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

2020_40 - Vente d'herbe 2020

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+2	12	0	0	0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la vente d'herbe pour l'année 2020 sur une partie de la parcelle AL n° 8 d'une superficie de 4ha 90.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'exploitation en vente d'herbe sur la base de 156 euros l'hectare à :

* **M.VUYLSTEKE Daniel**, 15 rue Flamande à Travecy pour une partie de la parcelle cadastrée AL n° 8 d'une superficie de **4 ha 90 a**.

2020_41 - CNAS: suppression de la participation au bénéfice des agents retraités

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+2	12	0	0	0

Les élus décident à l'unanimité de reporter cette décision au prochain conseil.

2020_42 - Subventions aux associations

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+2	12	0	0	0

Monsieur le maire informe le conseil municipal que diverses associations ont sollicité une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020.

En préambule, conformément à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Laurent PÉNÉ, maire demande aux conseillers intéressés par ces subventions, soit en leur nom personnel, soit en leur qualité de mandataire, de quitter la séance le temps de la délibération et du vote.

Il précise que la majorité des associations n'a pas fourni le cerfa 12156*05 obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2017 (art 10 de la loi du 12 04 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret N°2016-1971 du 28 décembre 2016 qui précise les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations conformément à l'article 9-1 de la loi susvisée) et invite les élus à tenir compte de l'intérêt communal des projets proposés par ces différentes associations.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Cerfa fourni	Montant	Décision	Commentaire
L'Association des sclérosés en plaques	X	100.00 €	11 pour 1 abstention Olivia DEBRIL	
FC Travecy	X	700.00 €	A l'unanimité	
Les « Restos du cœur »		0	A l'unanimité	
Ligue contre le cancer		0	A l'unanimité	
Le Secours populaire de L'Aisne		0	1 abstention David Wacquet 11 contre	
Prévention Routière		0	A l'unanimité	

Association Handisport chaunoise		0	A l'unanimité	Mme DEBRIL va se rapprocher de cette association.
APF Association des paralysés de France		0	A l'unanimité	
Sapeurs-pompiers Humanitaires		0	A l'unanimité	
Société Protectrice des animaux		0	A l'unanimité	
AFM Téléthon		0	A l'unanimité	
Association ONCO BLEUETS COURLANCY		0	2 abstentions Laurent Péné David Wacquet	

2020_43 - Subvention exceptionnelle forains 2020

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+2	10	2	0	0

M le Maire présente au conseil une demande de M Laury VILAIN, forain qui est présent sur les 2 fêtes du village depuis de très nombreuses années, sollicitant une demande d'aide consécutive à la COVID.

En juin, les festivités de la fête patronale n'ont pu avoir lieu sur arrêté préfectoral. Début juillet, le comité des fêtes a décidé au regard des contraintes sanitaires de ne pas organiser de brocante, de feu d'artifice ou de spectacles et animations lors de la fête du 15 août. L'absence d'événement n'a donc pas permis d'attirer le public habituel, l'activité de l'exploitant s'en est trouvée touchée.

M. le Maire propose de verser à M VILAIN, une indemnité exceptionnelle d'1 €uro par habitant, soit 700 €.

Après en avoir délibéré, les élus décident, à 2 voix contre (Olivia DEBRIL et Juliette MEUNIER) et 10 voix pour, de verser la somme de 350 €.

2020_44 - Convention de mise à disposition des biens du service des eaux de TRAVECY au profit de l'Agglomération Chauny Tergnier La Fère

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10+2	8	4	0	0

M. Le Maire procède à la lecture de la convention proposée par la communauté d'agglomération afin de finaliser le transfert de la compétence eau potable.

Il rappelle que le conseil en date du 05 décembre 2019 avait décidé de transférer les excédents de fonctionnement, d'investissement.

Il fait également état des restes à recouvrer qui ne sont pas repris dans la convention et qui restent à la charge du budget principal de la commune et propose d'accepter la convention telle qu'elle est proposée.

Les élus, après en avoir délibéré, décident à 8 pour et 4 contre (Jean-Claude LONGONI, Olivia DEBRIL, Juliette MEUNIER et Julien PANICO).

Questions diverses

✚ Intervention de la société "FREE" au sujet du projet de pose d'antenne relais dans la commune : M.KOBE représentant de la société FREE présente aux élus le rapport de simulation à l'exposition aux ondes émises par le projet d'installation radioélectrique situé sur le terrain de l'ancien réservoir sur la RD 1044. Le résultat de la simulation fait apparaître une mesure de 0.22 V/m à 1.5m. Pour information, un microonde émet en moyenne 61V/m. M Le Maire propose de faire venir un cabinet indépendant pour faire de nouvelles mesures après implantation. Normalement la mesure ne doit pas dépasser 2V/m. Les résultats seront consultables sur cartoradio.fr.

Concernant l'impact visuelle de l'installation, sachant que l'antenne fait 30 m de haut, M KOBE propose une couleur grise afin de faciliter l'accord dans le décor ainsi que d'effectuer des plantations au pied du mât.

Concernant la redevance, la proposition de 3000 € annuelle a été revue à la hausse à hauteur de 4000 €. M KOBE précise qu'à aujourd'hui, seul Orange pourrait y greffer un émetteur.

✚ Pêche à la mouche : M LONGONI invite les conseillers à la journée d'inauguration du réservoir de pêche à la mouche le samedi 3 octobre aux étangs à partir de 10h. Les travaux d'aménagement du site doivent se terminer le 1er octobre.

✚ Enquête publique Parc éolien NORDEX 78 à Nouvion-le-Comte et Nouvion et Catillon : M le Maire informe les élus qu'une enquête publique est ouverte du 30 septembre au 30 octobre 2020 sur un projet de 4 éoliennes supplémentaires sur le parc existant. Le dossier est consultable en mairie.

✚ Formation des élus : M le Maire informe les élus que l'Union des Maires propose 2 journées de formation sur les thèmes du *fonctionnement et des attributions du conseil municipal* et sur *le pouvoir du maire*. Les personnes intéressées peuvent s'y inscrire.

✚ Mutuelle MNT : M le Maire informe les élus que la MNT a envoyé des flyers.

✚ Arrêt de bus : Des parents d'élèves se sont plaints de la vitesse excessive des automobilistes rue du GI Leclerc ainsi que dans le village. Plusieurs solutions sont envisagées telles que la pose de « dos d'âne », chicanes, feux tricolores qui doivent être étudiés avec la voirie départementale, la rue du GI Leclerc étant une départementale. Des contrôles inopinés pourraient être organisés par la gendarmerie.

✚ Dépôt de pneus dans les champs : M le Maire informe les élus que M VAN HEESWYCK a signalé un dépôt sauvage de pneus dans un chemin rural.

✚ Aire de jeux : David Wacquet propose de créer un City Park au niveau du terrain de foot. Pour information, le sol de l'aire de jeux rue de la gare sera réparé Lundi.

✚ Nettoyons la nature : David Wacquet informe que le CCAJ organise une action « Nettoyons la nature » le samedi 26 septembre de 14h à 16h. Les enfants seront sous la responsabilité des parents, un goûter individuel sera offert au retour.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h30.

Fait à TRAVECY, les jours, mois et an susdits

Le maire,